



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Interaction avec les Communautés

Les programmes de sensibilisation et d'information menés sur le terrain contribuent à ce que la Cour pénale internationale (CPI) soit une institution connue et reconnue parmi les groupes de personnes concernées dans les pays qui ont souffert des crimes faisant actuellement l'objet d'enquêtes de la CPI. Ces programmes sont de la responsabilité du Greffe, organe neutre de la Cour. À travers ces activités, la Cour accomplit les actions suivantes :

- Donner accès au public aux informations concernant les procédures devant la CPI ;
- Communiquer avec les journalistes pour assurer une diffusion plus large et opportune d'informations exactes

sur la Cour en vue d'informer les communautés touchées et de corriger les éventuelles idées reçues ;

- Apporter aux populations concernées des informations et des explications utiles ;
- Communiquer avec les communautés locales pour les informer des droits des victimes, leur expliquer le déroulement des procédures judiciaires, répondre à leurs questions et à leurs préoccupations et leur faire savoir ce qu'elles peuvent réellement attendre des travaux de la Cour ;
- Tenir régulièrement informés les réseaux établis de partenaires de confiance.

Actuellement, des équipes de sensibilisation et d'information sur le terrain sont établies là où la Cour a des bureaux extérieurs, et des opérations sont menées en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire et en Géorgie. L'Unité de la sensibilisation s'efforce, en collaboration avec d'autres unités et sections de la Cour, de mener des activités en dehors du territoire des autres pays où la Cour est saisie d'une situation, tels que la Libye, le Darfour (Soudan), le Mali et le Burundi, et/ou d'informer les groupes concernés par le biais du site Internet de la CPI, de sa chaîne YouTube, des réseaux sociaux, des médias internationaux et régionaux, ainsi que des ONG.



Une communication réussie est *toujours* :

Neutre, indépendante et apolitique

Nettement liée aux différents stades de la procédure judiciaire

Opportune, pertinente et utile

Adaptée au public visé

Un outil essentiel pour contrer les idées reçues

Un processus continu et interactif

Menée dans un cadre favorisant un dialogue sincère.

L'interaction passe notamment par les activités suivantes :

Séances d'information avec des journalistes

Émissions de radio et de télévision

Réunions publiques

Programmes et projections consacrées aux audiences dans le prétoire et d'émissions sur les procès

Écoute d'émissions de radio dans le cadre de clubs de sensibilisation

Clubs de sensibilisation dans les universités et les écoles

Séminaires et ateliers à l'intention de groupes spécifiques.

Les partenaires locaux ont un effet multiplicateur

Les chefs de communauté, les journalistes, les milieux universitaires et la communauté juridique, les ONG et les organisations de la société civile sont en contact avec les communautés touchées et jouissent de leur confiance. Des activités coordonnées soutiennent et complètent l'action de sensibilisation de la CPI et renforcent les effets de la communication interactive de la Cour avec les groupes cibles.

Vous pouvez suivre nos activités sur nos sites Web | www.icc-cpi.int | [flickr.com/icc-cpi](https://www.flickr.com/photos/icc-cpi/) | www.youtube.com/user/IntlCriminalCourt

